

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 28 Mars 2025**Date de la convocation : 21 mars 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 21 mars 2025  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 Mars à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes GRANDVAUX Pascal**ABSENTS** : 0

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/10****OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	54 523.30 €
Résultats antérieurs reportés	45 558.11 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>100 081.41 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	34 243.58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-48 656.01 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>14 412. 43 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>100 081.41 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>55 601.41 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>44 480.00 €</b>

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 28 Mars 2025**Date de la convocation : 21 Mars 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 21 Mars 2025  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 Mars à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes GRANDVAUX Pascal**ABSENTS** : 0

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/19****OBJET** : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération DCM 2021/51 du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- **Donne** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 28 Mars 2025**Date de la convocation : 21 Mars 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 21 Mars 2025  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 Mars à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes - GRANDVAUX Pascal

**ABSENTS** : 0

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/18****OBJET** : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget principal 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 383 010.46 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 451 999.38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le budget principal 2025 arrêté comme suit

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	383 010.46 €	383 010.46 €
<b>Section d'investissement</b>	451 999.38 €	451 999.38 €
<b>TOTAL</b>	<b>835 009.84 €</b>	<b>835 009.84 €</b>

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 28 Mars 2025**

Date de la convocation : 21 Mars 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0

Date d'affichage : 21 Mars 2025  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 Mars à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes Pascal GRANDVAUX

**ABSENTS** : 0

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/15**

**OBJET** : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE POUR L'ANNEE 2025

Considérant que la commune entend poursuivre ses investissements sans augmenter la pression fiscale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :
  - **Foncier bâti** : **34.30 %**
  - **Foncier non bâti** : **73.19 %**
  - **Taxe Habitation** : **8.00 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY



**DEPARTEMENT HAUTE LOIRE****ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX****COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID****Séance du 28 Mars 2025**Date de la convocation : 21 Mars 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 21 Mars 2025  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 Mars 2025 à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanès - GRANDVAUX Pascal**ABSENTS** : 0

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/14****OBJET** : TRANSFERT DU RESULTAT DU CFU 2024 – BUDGET EAU

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil n° 2024/44 du 29 novembre 2024 actant le transfert des compétences « eau » et approuvant les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de Montregard (validés par l'arrêté préfectoral n° BCTE/2024/163 du 19 décembre 2024).

Il explique que dans ce cadre, les budgets annexes « eau » des Communes ont été clôturés au 31 décembre 2024 et que la loi ne prévoit pas de règles en matière de transfert de résultats au Syndicat des Eaux de Montregard nouvellement compétent.

Ainsi, des délibérations concordantes entre le SEM et chaque Commune nouvellement adhérente doivent être prises afin de fixer les modalités des transferts des résultats 2024 de ces budgets.

Il ajoute que le SEM a repris, de fait, l'ensemble des emprunts, des marchés de travaux et des contrats de maintenance et d'entretien en cours pour les communes membres au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et qu'il semble logique que le transfert de compétence s'accompagne d'un transfert des résultats.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le principe du transfert des résultats du budget annexe « eau » communal, une fois que les comptes financiers uniques ou comptes administratifs auront été adoptés par les assemblées municipales, selon les modalités suivantes :

- transfert intégral des résultats pour les budgets excédentaires,
- transfert fixé à 0 euros pour les budgets déficitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le transfert des résultats du budget annexe « eau » communal 2024 au SEM (pour les montants suivant : 6 421.34 € en investissement et 60 501.95 € en fonctionnement. Ces sommes seront inscrites au Budget Principal 2025).
- charge le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

**POUR** : 11**CONTRE** : 0**ABSTENTIONS** : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 28 Mars 2025**

Date de la convocation : 21 Mars 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0

Date d'affichage : 21 Mars 2025  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 Mars 2025 à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes – GRANDVAUX Pascal

**ABSENTS** : 0

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/13****OBJET** : TRANSFERT DU RESULTAT DU CFU 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil n° 2024/44 du 29 novembre 2024 actant le transfert des compétences « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à Haut Pays du Velay Communauté et approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes (validés par l'arrêté préfectoral n° BCTE/2024/154 du 4 décembre 2024).

Il explique que dans ce cadre, les budgets annexes « assainissement » des Communes ont été clôturés au 31 décembre 2024 et que la loi ne prévoit pas de règles en matière de transfert de résultats à l'EPCI nouvellement compétent.

Ainsi, des délibérations concordantes entre la Communauté de Communes et chaque Commune doivent être prises afin de fixer les modalités des transferts des résultats 2024 de ces budgets.

Il ajoute que la Communauté de Communes a repris, de fait, l'ensemble des emprunts, des marchés de travaux et des contrats de maintenance et d'entretien en cours sur les huit Communes membres au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et qu'il semble logique que le transfert de compétence s'accompagne d'un transfert des résultats.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le principe du transfert des résultats des budgets annexes « assainissement » communaux, une fois que les comptes financiers uniques ou comptes administratifs auront été adoptés par les assemblées municipales, selon les modalités suivantes :

- transfert intégral des résultats pour les budgets excédentaires,
- transfert fixé à 0 euros pour les budgets déficitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le transfert des résultats du budget annexe « assainissement » communal 2024 à la Communauté de Communes Haut Pays du Velay Communauté (pour les montants suivant : 10 437.85 € en investissement et 12 543.51 € en fonctionnement. Ces sommes seront inscrites au Budget Principal 2025).
- charge le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 28 Mars 2025**Date de la convocation : 21 Mars 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 21 Mars 2025  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 Mars à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes - Pascal GRANDVAUX**ABSENTS** : 0

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/11****OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET EAU

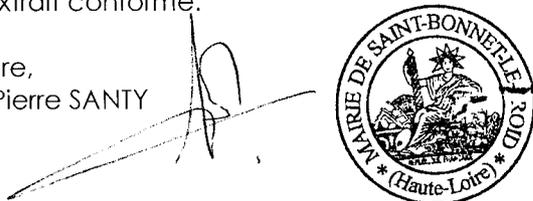
Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	14 262.16 €
Résultats antérieurs reportés	46 239.79 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>60 501.95 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	6 421.34 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	00.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>00.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>60 501.95 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement du Budget Principal 2025</b>	<b>6 421.34 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002 du Budget Principal 2025</b>	<b>60 501.95 €</b>

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 28 Mars 2025**Date de la convocation : 21 Mars 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 21 Mars 2025  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 Mars 2025 à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes - GRANDVAUX Pascal**ABSENTS** : 0

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/12****OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	5 593.59 €
Résultats antérieurs reportés	6 949.92 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>12 543.51€</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	10 437.85 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>12 543.51 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement du Budget Principal 2025</b>	<b>10 437.85 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002 du Budget Principal 2025</b>	<b>12 543.51 €</b>

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 28 MARS 2025**Date de la convocation : 21 MARS 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 1Date d'affichage : 21 MARS 2025  
Conseillers présents : 10  
Conseillers votants : 10**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 MARS à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
en l'absence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis — SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie- GRANDVAUX Pascal - MARCON Johanes**ABSENTS** : SANTY Jean-Pierre

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/09****OBJET** : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENTSous la présidence de M. Thierry HILAIRE, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 du budget assainissement qui s'établit ainsi :Fonctionnement

- Dépenses	36 812.69 €
- Recettes	49 356.20 €
o <b>Excédent 2024 :</b>	<b>12 543.51 €</b>

Investissement

- Dépenses	17 942.33 €
- Recettes	28 380.18 €
- Excédent 2023 reporté	6 380.18 €
- Restes à réaliser 2024 en dépenses	0.00 €
- Restes à réaliser 2024 en recettes	0.00 €

o **Excédent 2024 :** **10 437.85 €**

Hors de la présence de M. Jean-Pierre SANTY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024 du budget assainissement.

POUR : 10CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Thierry HILAIRE,  
Adjoint au maire

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 28 MARS 2025**Date de la convocation : 21 MARS 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 1Date d'affichage : 21 MARS 2025  
Conseillers présents : 10  
Conseillers votants : 10**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 MARS à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
en l'absence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie MARCON Johanes - GRANDVAUX Pascal**ABSENTS** : Jean-Pierre SANTY

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/08****OBJET** : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET EAUSous la présidence de M. Thierry HILAIRE, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 du budget eau qui s'établit ainsi :Fonctionnement

- Dépenses	40 409.12 €
- Recettes	100 911.07 €
o <b>Excédent 2024 :</b>	<b>60 501.95€</b>

Investissement

- Dépenses	25 697.60 €
- Recettes	32 118.94 €
- Déficit 2023 reporté	18 177.07 €
- Restes à réaliser 2024 en dépenses	0.00 €
- Restes à réaliser 2024 en recettes	0.00 €

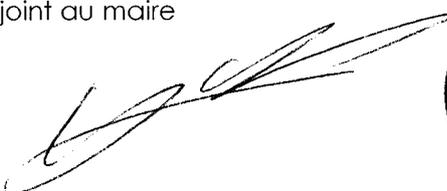
o **EXEDENT 2024 :** **6 421.34 €**

Hors de la présence de M. Jean-Pierre SANTY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024 du budget eau.

POUR : 10CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Thierry HILAIRE,  
Adjoint au maire

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 28 MARS 2025**

Date de la convocation : 21 mars 2025  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 1

Date d'affichage : 21 mars 2025  
Conseillers présents : 10  
Conseillers votants : 10

**L'an deux mil vingt-cinq, le 28 MARS à 19h00  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
en l'absence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie - GRANDVAUX Pascal - MARCON Johanes

**ABSENTS** : SANTY Jean-Pierre  
Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2025/07****OBJET** : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de M. Thierry HILAIRE, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 du budget principal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

- Dépenses	218 366.80 €
- Recettes	318 448.21€
o <b>Excédent 2024 :</b>	<b>100 081.41 €</b>

Investissement

- Dépenses	203 884.42 €
- Recettes	238 128.00 €
- Excédent 2023 fonctionnement	
Affecté	45 000 €
- Restes à réaliser 2024 en dépenses	60 296.01 €
- Restes à réaliser 2024 en recettes	11 640.00 €
o <b>Déficit 2024 :</b>	<b>- 14 412.43 €</b>

Hors de la présence de M. Jean-Pierre SANTY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024 du budget principal.

POUR : 10CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Thierry HILAIRE,  
Adjoint au maire

